

Mairie d'Autrêches
10 rue du Point du Jour
60350 - Autrêches

Tel : 03 44 42 11 04

Mail : mairie.autreches@orange.fr



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 22 août 2024

Membres présents : Mmes Françoise Marchand, Suzy Laporte, MM Yohan Hardy, Luc Caron, Philippe Lefevre

Excusé et représentés : Mm Hervé De Smedt par Michel Potier, Grégory Caron représenté par Yohann Hardy, Pierre Potier représenté par Suzy Laporte

Absents : MM Christian Lefevre, Loïc Wysocki

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 6

Votants : 9

Mme Suzy LAPORTE a été élue Secrétaire

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 20 juin 2024.

Accord unanime des membres présents et représentés.

Objet : Centre de loisirs

Ouverture 1 semaine en octobre, février et avril => Accord unanime

Un contrat d'insertion (aide financière pour l'employeur) et une formation BAFED va être mis en place pour le périscolaire et le centre d'accueil de loisirs (coût financier plus avantageux pour la commune que faire appel à un prestataire).

Objet : ONF

Visite de l'ONF sur la commune => Nous Attendons un retour pour les peupliers

Objet : City Stade

Nous Attendons le devis pour la fermeture du city stade afin de sécuriser celui-ci

Un devis pour une table de ping Pong est demandé

Objet : Ecole Maternelle

Le service logement et renouvellement urbain a émis un avis défavorable.

Il souhaite :

- Un ascenseur dans le bâtiment de la maternelle.
- Changement de la porte d'entrée dont le battant est trop petit
- Une dérogation est faite, attente d'un complément d'informations

Objet : Subventions

- 2 subventions sont accordées pour sécuriser les arrêts de bus (80% sur 20 000€)
- Maison Adrien Subventions refusées

Objet : Rue de l'ancien pressoir

- Mise à disposition des poubelles pour les habitants de la rue de l'ancien pressoir
- Marquage au sol pour y déposer les poubelles le jour de l'enlèvement

Objet : CCLO

Nous sommes toujours en attente de la réalisation des travaux

Objet : Terrain de foot

Le terrain de foot va être fraisé et nivelé

Objet : Nuisances Sonores de Voisinage

Nous vous rappelons que la tranquillité de notre village passe par le civisme de chacun. Nous vous demandons donc de bien vouloir respecter votre voisinage et les horaires suivants :

du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 30

les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Afin d'assurer le calme et le bien-être de chacun, il convient de faire cesser toute nuisance à partir de 22 h 00.

Il convient également de faire cesser les aboiements de vos chiens en journée mais surtout la nuit pour la quiétude de notre village.

Objet : Conciliateurs de justice

Mme JOINCT-DEBOVES : 06.81.08.59.36 (prise de rdv le lundi matin de 10 h 00 à 12 h 30)

M BONAT a une permanence le lundi matin à partir de 9 h à la petite chancellerie de Compiègne (proche du Tribunal). Avant tout déplacement, appeler la Mairie de Compiègne : 03.44.40.72.00 pour savoir s'il est présent.

M LATAIX Bernard est conciliateur à la maison du droit et de la justice à Noyon sur rendez-vous : 03.44.44.28.67

IMPORTANT

Objet : Démarchage commercial :

Veillez noter que la mairie ne soutient en aucun cas les affirmations des démarcheurs concernant des travaux de toute nature (photovoltaïque, pompe à chaleur, etc.).

Veillez noter que **si vous signez un document proposé par un commercial, votre signature constitue un engagement définitif**. Cela signifie que vous pourriez être lié par un contrat sans possibilité de rétractation immédiate, et des frais peuvent être appliqués en cas de résiliation. Nous vous encourageons donc à ne jamais signer de document sans avoir pris le temps de bien réfléchir et de vérifier la crédibilité de l'entreprise.

Objet : France Services

Pour tous les projets, vous pouvez obtenir des informations sur les démarches administratives, qu'elles soient qualitatives ou quantitatives, auprès de France Services Numéro de téléphone 03.44.42.72.25, mail : franceservices@ccloise.com, qui vous accompagnera dans la préparation de votre dossier.

Objet : Bus pour l'emploi :

Soyez vigilant face aux démarchages téléphoniques concernant le compte personnel de formation ne divulguez jamais vos codes d'accès ni vos informations personnelles, vos codes des comptes bancaires.

Contactez le bus pour l'emploi pour toute information du lundi au vendredi au 07.64.26.80.34 ou par mail bus3-emploi@oise.fr

Objet Mails : Alerte aux mails frauduleux -Protection de vos informations personnelles

Soyez vigilant, pensez à vérifier :

- L'adresse de l'expéditeur
- Les liens contenus dans le mail
- **Ne jamais communiquer vos informations personnelles :**
- **Utilisez des outils de sécurité :** Assurez-vous d'avoir un logiciel antivirus à jour et utilisez des filtres anti-spam sur votre boîte de réception.

Ne communiquez jamais d'informations bancaires, de numéro de téléphone, ou d'autres renseignements personnels.
Ne signer aucun document proposé par un commercial, votre signature constitue un engagement définitif.

Objet : Entretien des trottoirs, caniveaux et espaces verts

Dans le souci de maintenir notre commune propre, accueillante et agréable à vivre pour tous, nous souhaitons vous rappeler l'importance de l'entretien régulier de vos espaces extérieurs.

1. **Trottoirs et caniveaux :** Nous vous demandons de veiller à ce que les trottoirs et caniveaux devant votre domicile soient régulièrement nettoyés. Enlever les feuilles mortes, les déchets et autres débris permet de garantir la sécurité et la propreté de notre commune.
2. **Pelouses, haies et arbres :** Les pelouses et les haies doivent être taillées régulièrement, et les arbres ne doivent pas dépasser les clôtures et empiéter sur les espaces publics ou chez les voisins. Cela contribue non seulement à l'esthétique de notre commune, mais aussi à la sécurité et à la visibilité sur les routes et trottoirs.

Objet : Rappel sur le respect des règles de dépôt des poubelles sur la voie publique

Règles à respecter :

- **Sortie des poubelles :** Les poubelles doivent être sorties la veille au soir du jour de collecte prévu par les services de la mairie.
- **Rentrée des poubelles :** Après le passage des éboueurs, nous vous demandons de rentrer vos poubelles le plus rapidement possible. Les poubelles laissées sur la voie publique de manière prolongée peuvent non seulement gêner le passage des piétons et des véhicules, mais aussi nuire à la propreté et à l'esthétique de notre commune.

Questions diverses :

- Mr Yohan Hardy demande s'il est possible de déplacer les conteneurs à vêtements et à verres et s'il est possible de remettre une poubelle au niveau de l'église
- Mme Suzy Laporte demande s'il est possible de réaliser un calendrier prévisionnel pour les projets et manifestation sur l'année 2024/2025 afin d'informer plus tôt les habitants



L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est achevée à 21H00.

